

Le 8 février 2012

EUROCONTROL confirme la bonne application par Belgocontrol des procédures de sélection de piste à Bruxelles National

Steenokkerzeel, 8 février 2012 – Selon les conclusions d'un rapport d'EUROCONTROL publié ce 9 janvier 2012, Belgocontrol applique correctement les procédures de sélection de piste à Bruxelles National en toute conformité avec les dispositions du Preferential Runway System (PRS).

L'étude, commandée par Belgocontrol, a été menée par un expert ATS (Air Traffic Services) d'EUROCONTROL choisi pour son expérience opérationnelle en tant que Superviseur Tour dans un aéroport européen majeur. L'objectif de l'étude était de vérifier que la sélection des pistes à l'aéroport de Bruxelles National est conforme au Preferential Runway System (PRS) tout en tenant compte de toutes les considérations opérationnelles nécessaires.

L'étude a porté sur cinq jours, du 22 au 24 août 2011 ainsi que les 14 et 16 octobre 2011. Les conclusions de l'enquête confirment que durant les périodes considérées, le PRS a été correctement appliqué et que toutes les déviations par rapport au PRS étaient justifiées par les conditions météorologiques ou par des fermetures de piste. La sélection des pistes s'est avérée correcte dans tous les cas. Le rapport met également en évidence que les Superviseurs de la tour de Bruxelles National ont conservé, dans certaines situations de trafic, une même configuration de piste malgré les changements momentanés des conditions de vent afin d'éviter la succession inutile et excessive de notifications de changement de piste. Cette démarche est considérée par EUROCONTROL comme faisant partie des bonnes pratiques au regard de la sécurité. Le rapport souligne enfin que le PRS a été appliqué avec un grand professionnalisme, que la difficulté d'évaluer de nombreux facteurs dynamiques ne doit pas être sous-estimée et qu'il est clair que cette tâche est accomplie suivant des standards extrêmement élevés à Bruxelles National.

Pour rappel, Belgocontrol est contrôlée en permanence par la Belgian Supervisory Authority (BSA) ainsi que par l'Inspection aéronautique auprès de la Direction Générale du Transport Aérien (DGTA) à laquelle Belgocontrol transmet chaque semaine un rapport sur l'application du PRS comprenant une justification pour chaque déviation. De plus, ce n'est pas la première enquête effectuée sur ce sujet chez Belgocontrol puisque cinq audits similaires ont été menés par EUROCONTROL depuis 2006 avec, à chaque fois, des conclusions

Contact:



favorables. La commande de cette dernière enquête visait à confirmer une nouvelle fois la bonne application des procédures à Bruxelles National par un organisme international, expert en la matière et totalement indépendant.

Belgocontrol est une entreprise publique autonome créée en octobre 1998, dont la mission est de garantir la sécurité de la navigation aérienne dans les espaces aériens dont la Belgique est responsable. Sa zone d'activité s'étend du sol (au niveau des aéroports de Bruxelles National, Anvers, Charleroi, Liège et Ostende) jusqu'au niveau de vol 245 (8.000 mètres) au-dessus de la Belgique et des niveaux de vol 145/165 à 245 pour le Grand-Duché du Luxembourg. La région de contrôle située au-dessus de 8.000 mètres relève de la compétence du centre EUROCONTROL de Maastricht qui gère de façon commune l'espace aérien supérieur belgo-luxembourgeois, néerlandais et de l'Ouest de l'Allemagne.

Contact: